

Paysans, portez toujours le front haut, soyez fiers de votre état. En vous se résumant la force, l'espoir et la grandeur de la nation.

1927 FEVRIER

		SOLEIL		LUNE	
		Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
25 V	De la Férie.	6 30	5 29		
26 S	De la Ste Vierge.	6 29	5 30		
27 D	Quinquagésime, 2 cl. Kyr. des dim	6 27	5 31		
28 L	De la Férie.	6 26	5 32		

MARS

1 M.	De la Férie.	6 25	5 32		
2 M.	LES CENDRES.	6 23	5 33		
3 J.	De la Férie.	6 21	5 35	2 25	

Prenez-en bien soin.—N'oubliez pas que les veaux d'aujourd'hui seront les vaches de demain. Cela paie d'en prendre bien soin.

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

CRITIQUES INJUSTES CONTRE LA Coopérative Fédérée de Québec

Nos membres ont sans doute pris connaissance du rapport de l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Fédérée, qui a été publié dans les principaux journaux et dans le Bulletin de la Ferme du 17 février courant.

Nous voudrions cependant attirer l'attention de nos lecteurs sur les remarques faites à cette assemblée par l'un de nos dévoués sociétaires, M. Geo. Tanguay, l'un des fondateurs et des premiers souscripteurs du Comptoir Coopératif de Montréal et qui fut même secrétaire du bureau de direction de cette association pendant deux ans. Ce dernier a attiré l'attention des membres sur les écrits publiés dans le Bulletin des Agriculteurs et le Devoir (page agricole de l'U.C.C.) contre l'administration de la Coopérative Fédérée.

Comme il l'a été démontré à maintes reprises, ce sociétaire fait remarquer que ces écrits sont tout à fait faux et par conséquent injustes vis-à-vis la Coopérative Fédérée et ses officiers; injustes également contre les progrès accomplis dans la coopération, ainsi que le démontrent les rapports annuels produits chaque année à l'assemblée générale. Pendant que ces adversaires critiquent constamment, dit M. Tanguay, les résultats de la Coopérative Fédérée vont de progrès en progrès; c'est la meilleure réponse que peuvent donner les sociétaires de la Coopérative Fédérée à leurs adversaires.

M. Tanguay fit remarquer de plus qu'il était regrettable de constater que ces faussetés sont même lancées dans le public, la plupart du temps, par certains sociétaires, évidemment non désirables et qui ne sont coopérateurs que de nom. Il fut donc suggéré par M. Tanguay qu'à l'avenir tous les écrits du Devoir (page agricole de l'U. C. C.) et du Bulletin des Agriculteurs, qui seront des attaques contre la Coopérative Fédérée, "soient ignorés," mais que la Coopérative Fédérée se prévale de ses droits pour réclamer justice devant les tribunaux, afin de faire cesser la publication de ces calomnies dont elle a été victime encore tout dernièrement. Il fut également suggéré que les sociétaires, qui ont des renseignements à demander, des doutes à émettre, ou des suggestions pratiques à faire pour le bien de nos coopérateurs, s'adressent soit aux directeurs ou aux officiers de la Coopérative. Ces sociétaires pourront également profiter de l'assemblée générale annuelle pour exposer leurs désirs et leurs suggestions. Ils auront une réponse toujours courtoise et nous verrons cesser les discordes.

L'assemblée fut unanime à approuver la suggestion ci-haut citée. Aussi, nos directeurs ont donné des instructions précises au Conseil Exécutif de la Coopérative à l'effet de se conformer à cette proposition.

Désormais, la Coopérative ne répondra donc plus à aucune fausse accusation qui sera publiée contre elle, soit dans le Bulletin des Agriculteurs, soit dans Le Devoir.

L'OPINION DU COMITÉ COOPÉRATIF

A leur assemblée du 14 février courant, les membres du comité coopératif de la Province ont pris connaissance des articles récemment publiés dans le Bulletin des Agriculteurs et Le Devoir, contre l'administration de la Coopérative Fédérée.

Les membres de ce comité sont parfaitement persuadés que les accusations portées contre la Coopérative sont fausses et qu'aucune d'elles n'a été faite dans un bon esprit et avec l'intention d'aider au développement de la coopération. Les membres ont réprouvé à l'unanimité cette campagne déloyale.

L'AFFAIRE THIBODEAU

Lors de cette assemblée du 14 février 1927, M. J.-Arthur Paquet, président du Conseil Exécutif de la Coopérative Fédérée, communiqua aux membres du comité coopératif tous les renseignements concernant la poursuite prise par la Coopérative Fédérée contre le Bulletin des Agriculteurs et M. Elzéar Thibodeau, cultivateur du comté de Beauce. Les membres de

ce comité, après avoir pris connaissance des faits, approuvent sans réserve la conduite des officiers de la Coopérative à ce sujet, et sans connaître le jugement qui sera rendu dans cette cause, ils considèrent que les accusations portées par cet individu contre la Coopérative Fédérée, et publiées dans le Bulletin des Agriculteurs, sont malicieuses et non fondées, et qu'il était opportun d'avoir recours aux tribunaux afin de défendre l'honnêteté de l'administration de la Coopérative et sa bonne réputation qui étaient mises en doute.

Les bonnes semences

M. A.-G. Lambert, membre du conseil exécutif, gérant de notre succursale de Sainte-Rosalie-Jonction, a fait quelques remarques très intéressantes à l'assemblée annuelle, après la lecture du rapport des activités de cette succursale.

Nos sociétaires savent que nous ne vendons que des grains de première qualité.

Ceux qui ont déjà eu l'occasion de nous offrir du grain savent que nous n'hésitons pas à payer une prime pour avoir les meilleurs lots, parce que nous avons à cœur de contribuer à l'amélioration de l'agriculture en faisant tout en notre pouvoir pour encourager les cultivateurs à produire des grains et graines de première classe.

Cette prime va jusqu'à 10 à 15 cents par minot pour l'avoine et 3 à 4 cents par minot pour la graine de mil et la graine de trèfle.

C'est dire que nous tenons avant tout à fournir des produits de qualité supérieure à nos clients et nous sommes fiers de pouvoir dire que les cultivateurs apprécient de plus en plus cet avantage.

Le nombre de ceux qui s'approvisionnent à notre succursale de Sainte-Rosalie-Jonction augmente constamment.

Cette année, nous avons déjà reçu un grand nombre de commandes de grains et graines de semence à être remplies à diverses dates, la plupart avant le 1er juin, et nous commençons à croire que nous n'aurons pas suffisamment d'avoine de Québec No 1 pour satisfaire les retardataires.

Nous apprécions vivement le témoignage encourageant que nous donnent les cultivateurs de toutes les parties de la Province, et nous voulons continuer à leur donner la plus entière satisfaction possible.

Qu'il nous soit permis cependant, comme l'a signalé M. Lambert à l'assemblée annuelle, de faire remarquer que nos membres devraient être plus nombreux à s'approvisionner de bons grains de semence à notre succursale de Sainte-Rosalie.

Ils en bénéficieraient doublement, car en s'assurant une bonne récolte par l'emploi d'une semence de qualité supérieure, ils contribueraient à la prospérité de leur propre société, augmentant par le fait même leurs richesses ainsi que celles de toute la province de Québec.

Rappelons, pour mémoire, que nous accordons un escompte spécial de 3% sur les achats de grains et graines de semence à toutes les sociétés coopératives, cercles agricoles, sociétés d'agriculture et les syndicats d'élevage de la province de Québec, pourvu que le compte soit acquitté le ou avant le 1er juin 1927.

Les Coopérateurs de l'Assomption

La Coopérative locale de l'Assomption a tenu dernièrement son assemblée annuelle, sous la présidence de M. Louis Rivest, cultivateur, maire de la paroisse de l'Assomption. Plus d'une centaine de personnes assistaient à la réunion.

Le rapport des opérations de l'année dernière, qui a été présenté par le gérant de la Coopérative, révèle des faits intéressants. Cette coopérative, fondée il y a deux ans, est affiliée à la Coopérative Fédérée depuis sa fondation.

Au cours de la première année, elle a fait un peu plus de \$3,000.00 d'affaires avec la Coopérative Fédérée. L'an dernier, son chiffre d'affaires s'est élevé au-dessus de \$17,000.00 et elle a bénéficié plus que jamais de la protection et des conseils de la Coopérative Fédérée.

D'après les chiffres fournis par le gérant, M. Stanislas Coiteux, grâce à la Coopérative Fédérée, la coopérative de l'Assomption, l'année dernière, a fait réaliser à ses membres, sur leurs achats, dont la presque totalité a consisté en engrais alimentaires, une économie d'environ \$1,100.

Cette coopérative compte une quarantaine de membres. L'approvisionnement de bons grains de semence à la Coopérative Fédérée, l'organisation des planteurs de tabac et la représentation de la Coopérative de l'Assomption à l'assemblée annuelle de la Coopérative Fédérée, ont été les principales questions étudiées au cours de l'assemblée.

(Suite à la page 143)

Depuis que nous de produits laitiers (eries) dans la Province de convoquer patrons de ces fab verture de la saison Autrefois à ces as tentait d'élire les ol président, directeur fixer avec la fabrica cation. Les patrons geait à fournir du l cant d'autre part à duits.

L'élection des ol ventions entre pat sont encore indispe assurer le succès de tière, il faudrait fai l'inventaire des op brique pour l'année ler. Il faudrait surt te de la qualité des et des rendements est maintenant facilit ion des produits lai du lait suivant sa grasse. Munis des lus, il ne s'agirait y a lieu, les moye faire disparaître les tribué à abaisser so produits de premi rendements.

Quant le pource est au-dessous de généralement dû a vantes:

1. Incompétence fabricant les deux ensemble).

2. Mauvaise inst outillage.

3. Réception de mau vaise crème.

En examinant le sification il est gé de se rendre comp défauts quand il y reproché est "mau sommes justifiables ou la crème reçus qualité, ou encore sanitaires de la désirer. Quand le

Faites
Gratu
Comp

Pouvons-nous avantage de VIKING est par excellenc Tourner et à Si après les 30 jours vous ne consi Beaucoup S vous nous la Payons tous! Après les 30 j la garder, nos à partir de Conditions l vous est allou le désirer.

SWEDI
36A